



## PROGRAMME REFERENT HARCELEMENT SEXUEL, ACTEUR DE PREVENTION

### PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux « référents harcèlement sexuel et agissements sexistes », désignés par la direction de l'entreprise et/ou par le CSE en application de la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018.

### DURÉE

10h00

### PRÉ-REQUIS

---

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

### OBJECTIFS

---

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Reconnaître et différencier les différentes formes de harcèlement sexuel et agissements sexistes ;
- Maîtriser le cadre réglementaire et les obligations de l'employeur en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes ;
- Connaître les différents niveaux de prévention et, situer, pour chacun de ces niveaux, leur rôle, en tant que référent.

### CONTENU

---

La formation abordera les thèmes suivants :

- Harcèlement sexuel et agissements sexistes : de quoi parle-t-on ? Quelle définition ? Comment les repérer ? les différencier ?
- Le cadre réglementaire :
  - ✓ Les obligations de l'employeur
  - ✓ Les différents acteurs, leur rôle et leurs responsabilités : Direction, Médecin du travail, inspecteur du travail, référent « CSE » et référent « direction »
  - ✓ Les principes de prévention
- Le rôle du référent dans la politique de prévention de l'entreprise :
  - ✓ Prévention primaire : Développer une veille sur le sujet du harcèlement sexuel. Participer, en qualité d'expert, au développement des outils de prévention et notamment d'une procédure de signalement et traitement des faits de harcèlement sexuel.



- ✓ Prévention secondaire : Contribuer à l'information/la sensibilisation du personnel.
- ✓ Prévention tertiaire : Les étapes de la prise en charge un cas avéré (accueillir, évaluer, signaler, orienter, accompagner). Quelle posture adopter ? Les points de vigilance ?

## MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

---

Cette formation est dispensée en présentiel (groupe de 8 à 10 stagiaires maximum). Elle est basée sur les principes de la pédagogie active. La participation active du stagiaire est mobilisée à l'aide d'outils tels que jeu pédagogique, cas pratiques (apports de connaissances mis en perspectives avec les situations concrètes de travail), jeu de rôles...

## MOYENS D'ENCADREMENT

---

La formation est animée par Laurence LEBOUVIER, assistante sociale, conseillère du travail, formatrice sur le champ de la santé au travail depuis une dizaine d'années.

## MOYENS TECHNIQUES

---

L'ASIA dispose d'une salle de formation dédiée et équipée.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

---

Les acquisitions sont évaluées par la formatrice en cours de formation (évaluation formative). Un questionnaire d'évaluation est remis aux stagiaires en fin de formation. Remise d'une attestation de formation.

## ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION AUX STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

---

Si vous êtes en situation de handicap, nous pourrions examiner ensemble vos éventuels besoins de compensation ou d'aménagement de formation.

Merci de prendre contact avec notre référente handicap afin de fixer un entretien préalable à votre entrée en formation : [referent.handicap@asia-ouest.fr](mailto:referent.handicap@asia-ouest.fr)